



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2025

COMMUNE DE DOUBS

Le Conseil municipal, s'est réuni le mercredi 2 juillet 2025 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, CLERO (Arrivée à 20h33), HENRIET, INVERNIZZI, LARESCHE, LECLERCQ, ROLOT et SAILLARD.

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT (Arrivée à 20h02), BLONDEAU, BRUILLARD, COTE-COLISSON, C. PETIT, L. PETIT (Arrivée à 20h15), REYNARD, TEMPESTA et VALLET.

Représentés : Mme CLERO pouvoir à M. BARTHES, Mme COSTE pouvoir à M. COTE-COLISSON, M. FLEUROT pouvoir à M. BRUILLARD, Mme ROGEBOZ pouvoir à Mme LECLERCQ, Mme SAUVAGEOT pouvoir à M. L. PETIT.

M. REYNARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 6 abstentions (Mmes INVERNIZZI, LARESCHE, LECLERCQ et ROGEBOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT), approuve le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.

Arrivée de M. Sébastien BILLOT à 20h02.

2. Demande d'acquisition de terrain – Parcelles AB 112 et AB 298 – KAUFMAN BROAD.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 5 abstentions (Mmes INVERNIZZI, LECLERCQ et ROGEBOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT), refuse la cession des parcelles AB 112 et AB 298 à la société KAUFMAN BROAD.

3. Fédération des Chasseurs du Doubs – Pose de réflecteurs anticollision sur la RD 437 - Attribution d'une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et une abstention (M. BRUILLARD) :

- apporte son soutien au projet de pose de piquets réflecteurs le long de la RD 437,
- accorde une subvention de 673,20 € à la Fédération départementale de chasse du Doubs (FDC 25) correspondant aux 30 réflecteurs du secteur n°1,
- inscrit les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.

4. Ecole de Musique – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Modification des conditions de versement de la subvention de 2025.

Arrivée de M. Laurent PETIT à 20h15.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accorde une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Musique de 4 707 € au titre de leur exercice 2024 / 2025,

- autorise M. le Maire à adapter le 3^{ème} versement de la subvention annuelle accordée par la délibération n°2025-030 du 2 avril 2025 en fonction du résultat de clôture de l'exercice en cours,
- approuve l'organisation d'une réunion avec le bureau de l'association après la rentrée scolaire pour faire le point budgétaire,
- demande d'examiner les conditions de mise en place d'une convention de partenariat avec l'Ecole de Musique.

5. Parcelle AD 125 – Réponse à mise en demeure d'acquisition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- rejette la mise en demeure d'acquisition de la parcelle AD 125,
- informe les propriétaires et l'étude notariale de cette décision,
- informe la CC du Grand Pontarlier de la modification apportée à l'emplacement réservé par la présente délibération.

Arrivée de Mme Christine CLERO à 20h33.

6. Admission en non-valeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- admet en non-valeur sur le Budget principal la somme de 458,96 € € du titre 471-1 de l'exercice 2022
- précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au Budget principal de l'exercice 2025.

7. Budget général – Décision modificative n°3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions (Mme ROGEBOSZ ne prend pas part au vote), approuve la décision modificative n°3 au budget général telle que présentée ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement : 7 895 €

657361 – Subvention de fonctionnement :	940 €
65748 – Subvention aux personnes de droit privé :	5 382 €
6542 – Admission en non-valeur :	459 €
673 – Titres annulés :	1 114 €

Recettes de fonctionnement : 7 895 €

7018 – Autres ventes de produits finis :	3 050 €
744 – FCTVA :	4 845 €

Dépenses d'investissement : 7 200€

10226 – Taxe d'aménagement :	7 200 €
2151 – Réseaux de voirie :	5 470 €
2188 – Autres immobilisations :	-5 470 €

Recettes d'investissement : 7 200 €

10222 – FCTVA :	46 260 €
1641 – Emprunts :	-39 060 €

8. Budget annexe Chaufferie bois – Décision modificative n°2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions (Mmes INVERNIZZI, LECLERCQ et ROGEOZ, MM. BRUILLARD et FLEUROT), approuve la décision modificative n°2 au budget annexe « Création et exploitation d'une chaufferie bois » :

Dépenses d'investissement : 0 €

2131 – Immobilisations corporelles – Constructions – Bâtiments publics : 1 595 €

2313 – Immobilisations en cours – Constructions : - 1 595 €

9. CC du Grand Pontarlier – Adoption répartition de sièges au Conseil communautaire pour le mandat 2026-2032.

Répartition du nombre de sièges de l'organe délibérant par commune			
COMMUNES	Droit commun	Accord local n°1 En vigueur	Accord local n°2
Chaffois	1	2	2
Le Cluse et Mijoux	2	2	2
Dommartin	1	1	1
Doubs	6	5	6
Granges-Narboz	2	2	2
Houtaud	2	2	2
Pontarlier	16	17	17
Sainte-Colombe	1	1	1
Les Verrières de Joux	1	1	1
Vuillecin	1	1	1
Total	33	34	35

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la CC du Grand Pontarlier selon l'accord local n°2,
- transmet la présente délibération à la CC du Grand Pontarlier.

10. Accueil périscolaire – Temps méridien – Accueil de loisirs extrascolaires – Modification de la grille des tarifs.

▪ Accueil périscolaire

QF	Accueil du matin	Temps méridien	Accueil du soir 1h	Accueil du soir 1h45
De 0 à 800	1.68 €	5.46 €	1.68 €	2.94 €
De 801 à 1200	2.26 €	6.72 €	2.26 €	3.95 €
De 1201 à 1600	2.44 €	7.18 €	2.44 €	4.26 €
De 1601 à 2000	2.57 €	7.56 €	2.57 €	4.50 €
De 2001 à 3000	2.72 €	7.98 €	2.72 €	4.75 €
Sup. à 3000	3.08 €	8.71 €	3.08 €	5.38 €

Tarif spécial 18h-18h30 en raison d'un retard :

- Si prévenu : 5 €

- Si non prévenu : 15 €

▪ Accueil extrascolaire

Enfants domiciliés à Doubs :

QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée
De 0 à 800	7.09 €	4.06 €	3.43 €
De 801 à 1200	11.59 €	7.95 €	4.92 €
De 1201 à 1600	12.74 €	9.00 €	5.30 €
De 1601 à 2000	13.61 €	9.83 €	5.57 €
De 2001 à 3000	15.68 €	11.90 €	7.03 €
Sup. à 3000	18.34 €	14.56 €	9.53 €

Enfants extérieurs à Doubs :

QF	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée
De 0 à 800	15.84 €	12.40 €	7.12 €
De 801 à 1200	20.56 €	16.76 €	9.53 €
De 1201 à 1600	20.56 €	16.76 €	9.53 €
De 1601 à 2000	20.56 €	16.76 €	9.53 €
De 2001 à 3000	20.56 €	16.76 €	9.53 €
Sup. à 3000	20.56 €	16.76 €	9.53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs applicables à l'accueil périscolaire, au temps méridien et l'accueil de loisirs extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2025.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
G. COTE-COLISSON

Fait à Doubs, le 3 juillet 2025.

